

L'an deux mil dix-sept, le neuf octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le deux octobre deux mil dix-sept, se sont réunis à la salle des fêtes d'Argent sur Sauldre, sous la présidence de Madame Laurence RENIER

### Séance du lundi 9 octobre 2017 Délibération n° 2017-10-43

**Nombre de Conseillers en exercice : 35**

**Nombre de Conseillers présents : 28**

**Conseillers titulaires : 27** – Mesdames Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Annette BUREAU, Martine MALLET, Marie-France DORISON, Denise SOULAT, Claudine RUZE, Sylvie GIBOINT.

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Jean-Pierre ROUARD, Patrick DECROIX, Pascal MARGERIN, Jean-Pierre ENGUERRAND, Lionel POINTARD, Ulrich BAUDIN, Xavier TABOURNEL, David DALLOIS, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Bernardino ADDIEGO, François COUDRAT, Lucien RAFFESTIN.

**Conseillers titulaires absents : 8** - Mesdames Anne CASSIER, Ariane CHESTIER

Messieurs Alain TASSEZ, Hugues DUBOIN, Gérard CHALINE, Gilbert ETIEVE, Béraud De VOGÛE et Hervé De POMYERS.

**Conseiller suppléant : 1** - Monsieur Florent DE SANDE

**Pouvoirs : 4** – Madame Anne CASSIER donne pouvoir à Monsieur Denis MARDESSON, Madame Ariane CHESTIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND, Monsieur Gilbert ETIEVE donne pouvoir à Monsieur François COUDRAT, Monsieur Alain TASSEZ donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude TURPIN.

**Secrétaire de Séance : Sylvie GIBOINT**

**Objet : CULTURE : Délibération n°2017-10-43 visant à autoriser la Présidente à signer les conventions de financement relatives à la mise en œuvre du Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) et du Contrat Culturel Départemental avec la Région Centre Val de Loire et le Conseil Départemental du Cher ainsi que les conventions de partenariat avec les communes et associations porteuses de projets**

---

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

La Présidente expose les motifs.

Comme expliqué précédemment, afin d'assurer le financement régional et départemental des actions culturelles déposées dans le cadre du PACT et du Contrat Culturel Départemental par les communes de la CDC, il convient d'autoriser la Présidente à signer les conventions, contrats et tous autres documents relatifs à la mise en œuvre du Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) et du Contrat Culturel Départemental avec la Région Centre Val de Loire et le Conseil Départemental du Cher.

Il est également proposé d'autoriser la Présidente à signer les conventions de partenariat avec les communes membres et les associations porteuses de projets.

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil de Communauté***  
**DECIDE**


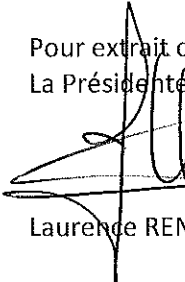
**Article 1<sup>er</sup> : AUTORISER** la Présidente à signer les conventions, contrats et tous autres documents relatifs à la mise en œuvre du Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) et du Contrat Culturel Départemental avec la Région Centre Val de Loire et le Conseil Départemental du Cher.

**Article 2 : AUTORISER** la Présidente à signer les conventions de partenariat avec les communes membres et les associations porteuses de projets.

**Article 3 :** AUTORISER la Présidente à effectuer l'ensemble des démarches relatives aux demandes de subventions.

**Article 4 :** AUTORISER La Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Pour extrait conforme  
La Présidente  
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 12/10/2017  
et de sa publication le 12/10/2017

Accusé de réception en préfecture  
018-200000933-20171009-2017-10-43-DE  
Date de télétransmission : 12/10/2017  
Date de réception préfecture : 12/10/2017